



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sectes

Question écrite n° 50823

## Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le rapport annuel sur les sectes, publié par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance contre les dérives sectaires). Ce rapport décrit les méthodes employées par les sectes, pour s'installer dans les « niches nouvelles ». Il souhaite connaître les actions menées pour lutter contre l'emprise des sectes dans les domaines relevant de sa compétence.

## Texte de la réponse

Depuis 1997, les services chargés de la jeunesse mènent une politique de prévention des risques sectaires. À ce titre, la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) participe activement aux missions de la MIVILUDES. Elle est ainsi membre du comité exécutif opérationnel de la MIVILUDES, contribue au rapport annuel d'activité de cette dernière et assure une veille sur les dérives sectaires dans les accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement. Elle travaille sur cette thématique avec d'autres administrations et associations de défense des victimes. Dans le cadre du plan national de formation, un stage de sensibilisation aux risques sectaires est organisé chaque année à l'attention des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés chargés de la jeunesse. Au niveau local, cette direction coordonne un réseau de correspondants « prévention » chargés de signaler tous risques sectaires. Pour l'année 2009, aucune déclaration de signalement de dérives sectaires n'a été transmise à la DJEPVA.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50823

**Rubrique :** Ésotérisme

**Ministère interrogé :** Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

**Ministère attributaire :** Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juin 2009, page 5281

**Réponse publiée le :** 9 mars 2010, page 2803